



# Commune d'Ardon

---

## ENTRAIDE CITOYENNE ET BÉNÉVOLAT

### Mise en place d'une cellule de crise communale et d'une organisation d'appui et d'assistance en cas de catastrophe ou pénurie d'électricité

Les risques sociétaux, technologiques et naturels tels que tremblement de terre, inondations, sécheresse, pénurie énergétique et black-out pour n'en citer que quelques-uns peuvent impacter notre commune précipitamment et durablement.

L'état-major intercommunal, les dispositifs feux bleus, (police, pompiers et ambulances), ainsi que la protection civile ne peuvent pas à eux-seuls gérer l'ensemble des conséquences et des besoins engendrés par de telles situations d'urgence. La simultanéité de ces situations sur l'ensemble du territoire de la commune d'Ardon, voire au-delà, mais aussi leur possible durabilité font que les ressources communales seraient rapidement épuisées et que des apais ou des réserves ne seraient guère disponibles rapidement.

Afin de garantir au mieux la gestion de crise, le Conseil communal a pour mission de se préparer et d'anticiper de telles situations par la mise sur pied d'une cellule de crise communale devant garantir la conduite et la gestion de ces événements.

Dans ce contexte, **l'entraide citoyenne et le bénévolat** demeurent des éléments importants capables de fournir des moyens d'appui et d'entraide à la cellule de crise communale.

**Nous comptons sur votre engagement**, car uniquement « ensemble » nous serons en mesure de gérer de telles situations d'urgence et de garantir au mieux les besoins et la sécurité des citoyens d'Ardon.



---

### Le cadre général de l'organisation est défini comme suit :

- organisée sur la base du bénévolat et de la disponibilité personnelle ;
- active uniquement en cas de crise, de situation particulière ou extraordinaire ;
- ouverte à toutes les personnes domiciliées sur la commune d'Ardon ;
- mise sur pied et engagée par une décision du Conseil communal ;
- engagée en appui ou en complément des structures communales existantes ;
- capable de fonctionner 24h sur 24 durant plusieurs jours.


### Les missions de cette organisation pourraient être les suivantes :

- appui de l'autorité communale et de la cellule de crise dans les domaines de la conduite (renseignements et télécommunication) ;
- gestion et exploitation d'un point de rencontre d'urgence ;
- gestion et exploitation de points de ravitaillement (repas et boissons) ;
- gestion et exploitation de lieux d'hébergements temporaires ;
- ravitaillement de la population en eau potable et en biens de première nécessité ;
- besoins sanitaires de base et assistance à domicile pour les personnes vulnérables et nécessiteuses.

Les personnes intéressées à la mise en place et à l'exploitation de cette organisation communale d'appui et d'assistance peuvent prendre contact et/ou s'annoncer par courriel ou par téléphone selon les informations mentionnées ci-dessous.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre engagement et vous adressons nos meilleures salutations citoyennes.

Le Président

  
P.-M. Broccard



Le Secrétaire

  
J.-M. Roh

---

**Personne de contact : Yves Gaillard** Conseiller communal, président de la commission de sécurité publique  
Mobile 079 449 35 47  
Courriel [yves.gaillard@ardon.ch](mailto:yves.gaillard@ardon.ch)

**Inscription:** [info@ardon.ch](mailto:info@ardon.ch)